

GRAMMAIRE

1.- LES ADJECTIFS ET LES PRONOMS POSSESSIFS.

DÉTERMINANTS POSSESSIFS

Les adjectifs possessifs déterminent le nom (on parle aussi de déterminants possessifs), *du point de vue de l'appartenance*.

Ma table.
Sa chaise.
Nos stylos.

Au moment d'employer les possessifs, il faut tenir compte des possesseurs et des choses possédées.

1. Un possesseur qui a un seul objet :

mon = masculin, première personne;
ton = masculin, deuxième personne;
son = masculin, troisième personne.
ma = féminin, première personne;
ta = féminin, deuxième personne;
sa = féminin, troisième personne.

2. Un possesseur qui a plusieurs objets :

mes = masculin ou féminin, première personne;
tes = masculin ou féminin, deuxième personne;
ses = masculin ou féminin, troisième personne.

3. Plusieurs possesseurs qui ont un seul objet :

notre = masculin ou féminin, première personne;
votre = masculin ou féminin, deuxième personne;
leur = masculin ou féminin, troisième personne.

4. Plusieurs possesseurs qui ont plusieurs objets :

nos = masculin ou féminin, première personne;
vos = masculin ou féminin, deuxième personne;
leurs = masculin ou féminin, troisième personne.

Remarque : Si un mot féminin commence par une voyelle ou un "h" muet, on emploie le masculin "mon, ton, son" au lieu de "ma, ta, sa" (**mon amie, ton accélération, son absence**).

Un seul possesseur			Plusieurs possesseurs			
Singulier						
	JE	TU	IL, ELLE	NOUS	VOUS	ILS, ELLES
Masculin	Mon	Ton	Son	Notre	Votre	Leur
Féminin	Ma	Ta	Sa	Notre	Votre	Leur
Pluriel						
Masc/Fém	Mes	Tes	Ses	Nos	Vos	Leurs

PRONOMS POSSESSIFS

L'adjectif possessif a une autre forme dite tonique (accentuée) différente des formes ci-dessus dites atones (non accentuées). Ce sont les formes suivantes :

mien, tien, sien;
miens, tiens, siens;
mienne, tienne, sienne;
miennes, tiennes, siennes;
nôtre, vôtre, leur;
nôtres, vôtres, leurs.

Ce sont les mêmes formes que celles des pronoms possessifs qui se font par simple ajout de l'article défini (*le mien, le tien, le sien, etc.*).

Ces formes dites toniques sont nettement plus rares et il ne faut pas les confondre avec les pronoms possessifs (*J'ai vu un mien ami = adjectif. J'ai vu ton ami, puis le mien = pronom*).

		Un seul possesseur		Plusieurs possesseurs	
		Un seul objet	Plusieurs objets	Un seul objet	Plusieurs objets
1 ^e personne	Mas	Le mien	Les miens	Le nôtre	Les nôtres
	Fém.	La mienne	Les miennes	La nôtre	
2 ^e personne	Masc.	Le tien	Les tiens	Le vôtre	Les vôtres
	Fém.	La tienne	Les tiennes	La vôtre	
3 ^e personne	Masc.	Le sien	Les siens	Le leur	Les leurs
	Fém.	La sienne	Les siennes	La leur	

LA POSSESSION

En français, on exprime l'idée de possession de différentes manières :

1. par les pronoms personnels, forme forte :

C'est à moi	C'est à nous
C'est à toi	C'est à vous
C'est à lui	C'est à eux
C'est à elle	C'est à elles

2. par un nom

À qui appartient ce manteau ? Il appartient à **Pierre**, à **ma sœur**

3. par un déterminant possessif :

Mon livre et **mes** cahiers sont sur **ma** table

4. par un pronom possessif :

- 4.1. Notre fille étudie médecine, et **la vôtre** ?
- 4.2. **La nôtre** fait son droit.